

29/1/42
TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 52/P.I.G.

Kigali, le 5 janvier 1942.

OBJET:
Sous-chef Buturo.-

Monsieur l'Administrateur territorial,

Suite à votre lettre 845/P.I.G. du 20.12.1941, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'inflige une gè-nisse d'amende à Buturo pour s'être désintéressé totalement de la perception de la taxe de bière.

Veuillez faire savoir à ce notable que, si ses manquements continuent au rythme que signale votre lettre, j'envisagerai à bref délai sa destitution.

Le Résident du Ruanda
J. PARADIS,

Monsieur l'Administrateur territorial
à

RUHENGARI --

Ruhengeri



4314